Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20260302-09_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°09

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 17/02/26
Date d'affichage : 17/02/26

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,
le deux mars à dix-huit heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GAINCHE Jean-Paul, Maire.

Présents : MM. GAINCHE, ARMANGE, HEMERY,
Mmes ROUXEL, DJIAN, AUFFRET, CARCELLE, CORNIET, COUDÉ, FOUGERIT,
MM. CAMPION, FOUTEL, GABRIEL, RICHTER.

Absente représentée : Mme THALMANN par Mme ROUXEL

Mme ROUXEL a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Conventions enedis

Des conventions sous seing privé ont été conclues entre la commune de Langrolay-sur-Rance et ENEDIS concernant le passage de réseaux en souterrain sur le domaine public.

Afin de procéder à la signature d'un acte authentique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ces conventions
- Autorise le Maire à signer celles-ci et tous les documents y afférents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-s/RANCE - Côtes d'Armor -

Jean-Paul GAINCHE

La secrétaire de séance,

Sandrine ROUXEL